



**AVIS FAVORABLE**

Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation.  
Document annexé à mon Arrêté du Permis  
de Construire n° **PC07401419C0004** du  
27/03/2019



**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la  
réglementation thermique au dépôt de la demande de  
permis de construire et, pour les bâtiments de plus de  
1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité  
(uniquement dans le cas d'une opération dont  
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**

Mairie d'ARACHES LA FRANÇOISE  
**08 MARS 2019**  
COURRIER ARRIVÉE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : David Giraud

représentant de la société SAS MGM

situé à :

Adresse	ZAC de la Bouvarde , Allée du Parmelan		
Code postal	74370	Localité	METZ-TESSY

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Le Chalet d'Eline

Située à :

Adresse	4 Route du Serveray		
Code postal	74300	Localité	ARACHES LA FRASSE

Référence(s) cadastrale(s) : B4746

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.



(\* ) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

**Chalet Eline**

## DISPOSITION 1 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LES BATIMENTS DE PLUS DE 1000 M<sup>2</sup>

Après lecture des conclusions de l'étude de faisabilité, le maître d'ouvrage a réalisé les choix d'approvisionnement en énergie suivant :

(Écrire ci-dessous, les conclusions de l'étude de faisabilité et la justification des choix d'approvisionnement, conformément à l'article R. 111-22-1 du code de la construction et de l'habitation)

L'état pressenti est un système de chauffage et une production d'eau chaude sanitaire collective au gaz.....

En particulier, pour le système pressenti après réalisation de l'étude de faisabilité, on précise les éléments suivants, issus de l'étude de faisabilité et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2007 :

Valeur de la consommation d'énergie du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en kWh d'énergie primaire par m <sup>2</sup> et par an :	119.00
Coût annuel d'exploitation du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en euros :	17589.00

## DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

### Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	2290.54
Valeur de la surface habitable (Shab) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	1407.70
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	78.00	Bbio <sub>max</sub> :	120.60
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :	OUI		

**AVIS FAVORABLE**

Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation.  
Document annexé à mon Arrêté du Permis  
de Construire n° PC07401419C0004 du  
27/03/2019

MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE  
08 MARS 2019  
COURRIER ARRIVEE

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m <sup>2</sup> :	248.58
Respect de l'exigence de l'article 20 du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014 :	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

Le respect de cette règle est-elle en contradiction avec l'autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné : secteurs sauvegardés, zones de protections du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords des monuments historiques, sites inscrits et classés, sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, toute autre préservation édictée par les collectivités territoriales, ainsi que pour les immeubles désignés par le 2e du III de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme ?

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

**AVIS FAVORABLE**

Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation.  
Document annexé à mon Arrêté du Permis de Construire n° PC07401419C0004 du 27/03/2019



MAIRIE D'ARACHES LA FRASSE

**08 MARS 2019**

COURRIER ARRIVEE

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 26/02/2019

Signature ALTES FLUIDES  
151 rue René Cassin  
73200 ALBERTVILLE  
Tél: 04 79 10 06 00 - Fax: 04 79 10 06 12  
altesfluides.fr  
SAS au capital de 8000€  
Siret 401 850 599 00028 / Code APE 7110F

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.



**Ministère de la Transition écologique et solidaire**  
**Ministère de la Cohésion des territoires**  
Secrétariat général  
Tour Pascal A  
92055 Paris-La-Défense Cedex  
Tél. : 01 40 81 10 25  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr) – [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

Mairie d'Araches-la-Frasse  
08 MARS 2019  
COURRIER ARRIVEE